



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/450
20 juillet 1994

Distr. GENERALE

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

DECLARATION D'UN PORTE-PAROLE DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE DATEE DU 1er JUIIN 1994

Le texte ci-joint d'une déclaration d'un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée datée du 1er juin 1994 est distribué à tous les Etats Membres de l'Agence à la demande de la mission permanente de la République populaire démocratique de Corée.

Ce texte a été reçu par le Secrétariat avant que la République populaire démocratique de Corée ne se retire de l'Agence.

DECLARATION

D'UN PORTE-PAROLE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

1er juin 1994, Pyongyang

Sur la base d'un scénario élaboré par certains Etats Membres, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté le 30 mai une déclaration de son Président qui calomnie la République populaire démocratique de Corée (RPDC) et affirme sans fondement que les barres de combustible se trouvant dans le réacteur de puissance expérimental de 5 MW de la RPDC doivent être enlevées en tenant pleinement compte des besoins pratiques de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), comme si la possibilité de sélectionner, de séparer et de conserver les barres de combustible avait disparu.

Le Conseil de sécurité a eu entièrement tort d'examiner la question de la RPDC en se fondant sur un jugement erroné du Secrétariat de l'AIEA.

Il y a seulement quelques jours, des négociations sur le rechargement du réacteur ont eu lieu entre la RPDC et le Secrétariat de l'AIEA.

Ces négociations ont porté essentiellement sur les moyens de conserver la possibilité technique d'effectuer ultérieurement des mesures sur les barres de combustible enlevées, et la question de savoir si la méthode proposée actuellement par la RPDC est raisonnable a fait l'objet de longues discussions.

L'équipe de négociation du Secrétariat a dit qu'elle étudierait en détail cette méthode et les deux parties ont convenu de poursuivre les discussions au cours de négociations ultérieures.

En outre, il a été confirmé qu'aucune des barres de combustible déjà enlevées n'avait été détournée et la quasi-totalité de l'opération de rechargement en cours se déroule en présence d'inspecteurs de l'Agence et sous la surveillance étroite de caméras de contrôle.

Nous nous voyons dans l'obligation de demander la raison pour laquelle le Conseil de sécurité a inscrit la question de la RPDC à son ordre du jour et a entrepris de l'examiner.

En toute justice, le Conseil de sécurité aurait dû mettre en cause non pas la RPDC mais certains membres du Secrétariat de l'AIEA.

Avant de commencer le rechargement, nous avons demandé à plusieurs reprises au Secrétariat de l'AIEA de prendre les mesures nécessaires pour que des inspecteurs de l'AIEA soient présents et pour que les scellés soient enlevés en temps utile.

Cependant, le Secrétariat n'a pas envoyé d'inspecteur avant le début du rechargement, manquant ainsi de façon flagrante à son devoir d'organisation internationale.

Cela est le fait de certains membres du Secrétariat.

Lorsque nous avons autorisé une "inspection supplémentaire" pour compenser "l'inspection inachevée" lors de la mission d'inspection de mars, ceux-ci n'ont fait aucun cas de notre offre, méconnaissant ainsi délibérément la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 31 mars.

En outre, le Secrétariat de l'AIEA a déformé les faits en faisant comme si les négociations avaient été rompues et en renvoyant précipitamment le problème au Conseil de sécurité sans explication claire, en rejetant ainsi catégoriquement la méthode proposée par la RPDC avant même que l'équipe de négociation du Secrétariat, qui avait promis de l'étudier, ne soit revenue au Siège de l'AIEA à Vienne.

Ces mesures visent à mettre la RPDC "sur la sellette" et à justifier les "contradictions" concernant la RPDC que le Secrétariat a manigancées antérieurement sur la base d'informations fausses.

Bien entendu, la RPDC, qui n'a entrepris que des activités nucléaires pacifiques en tant qu'Etat souverain respectable et indépendant, ne cédera pas devant les mesures déraisonnables prises par le Secrétariat de l'AIEA et ne se laissera pas traiter de "délinquante".

Au lieu de s'en prendre à la RPDC, le Conseil de sécurité aurait donc dû mettre en cause certains fonctionnaires du Secrétariat de l'AIEA qui ont opposé des obstacles aux activités nucléaires pacifiques de la RPDC, ont ourdi un sombre complot politique pour en rejeter la faute sur la RPDC et ont renvoyé le problème aux Nations Unies.

En outre, la déclaration du Président du Conseil de sécurité se contredit dans la mesure où il est demandé de manière déraisonnable à la RPDC de permettre qu'il soit procédé à la sélection, à la séparation et à la mise en réserve de barres de combustible afin de préserver la possibilité d'effectuer ultérieurement ces mesures.

Puisque nous avons un statut exceptionnel depuis la suspension temporaire de la mise à effet de notre retrait déclaré du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), il est clair que nous ne pouvons pas accepter des inspections régulières ni des inspections *ad hoc* telles que celles qui auraient été nécessaires pour sélectionner et mettre en réserve des barres de combustible.

On s'était parfaitement mis d'accord sur ce point durant les négociations tenues récemment avec l'équipe du Secrétariat.

Bien que le rechargement du réacteur intervienne à un moment où nous nous trouvons dans une situation unique, nous faisons tout notre possible pour maintenir la transparence de nos activités nucléaires.

Le rechargement se déroule, comme l'a demandé l'AIEA, de manière à préserver intégralement la possibilité technique de procéder à des mesures sur les barres de combustible lorsque notre statut exceptionnel aura pris fin.

La méthode appliquée par la RPDC, qui est entièrement scientifique et réaliste, a été mise au point par nos scientifiques et nos exploitants d'installations dont l'esprit de coopération est motivé par un désir constant de montrer le caractère irréprochable des activités nucléaires de la RPDC.

La faisabilité de la méthode a été pleinement démontrée par des expériences.

Avec cette méthode, il sera possible de déterminer le canal d'origine et l'ordre de toute barre de combustible et de procéder à l'avenir à des mesures exactes sur les barres.

Lors des négociations tenues récemment à Pyongyang, nous avons entièrement expliqué à l'AIEA notre méthode de rechargement et proposé, avec les meilleures intentions, de tenir des négociations à tout moment s'il apparaissait que d'autres questions devaient être examinées.

On a essayé au cours de ces derniers jours de créer une situation "urgente" en prétendant que le rythme du rechargement est trop rapide.

Puisque l'opération de rechargement s'inscrit dans le cadre des activités nucléaires purement pacifiques de la RPDC et que les possibilités techniques de pourvoir à la continuité des garanties et d'effectuer des mesures sur les barres de combustible à l'avenir sont entièrement assurées, il n'y a pas lieu de contester le rythme du rechargement.

Le rechargement s'est effectué à un rythme relativement rapide il y a quelque temps car il était nécessaire de déterminer le rendement maximal de l'appareil de rechargement.

Ceci est normal pour des activités nucléaires pacifiques et n'aurait pas dû causer de surprise.

Dans ce contexte, alors que tout se déroulait normalement, le Conseil de sécurité a examiné - sans le vérifier - un rapport tendancieux soumis par certains fonctionnaires du Secrétariat de l'AIEA et il a adopté précipitamment une déclaration présidentielle.

Cela est vraiment difficile à comprendre.

Il a agi ainsi soit parce qu'il est trop borné pour voir la réalité, soit parce qu'il est soumis à une influence politique néfaste. Si le Conseil de sécurité, se désintéressant de sa noble mission qui est d'assumer la responsabilité de la paix et de la sécurité mondiales, se laisse manipuler par certains Etats Membres, il emportera la honte devant l'histoire.

La première condition de l'existence d'une organisation internationale est l'impartialité.

Si le Secrétariat de l'AIEA et le Conseil de sécurité de l'ONU, témoignant leur manque d'impartialité, persistent à exercer des pressions et à faire montre d'une attitude déraisonnable, nous ne ressentirons plus du tout la nécessité de tenir compte de ces pressions.

Il est parfaitement intolérable que nos activités nucléaires pacifiques se soient heurtées à des obstacles majeurs en raison de restrictions découlant des demandes unilatérales du Secrétariat de l'AIEA.

Si des pressions sont à nouveau exercées sur nous, nous ne céderons plus aux exigences déraisonnables du Secrétariat mais poursuivrons notre chemin - en toute liberté.

Telle est la volonté inébranlable du peuple coréen, qui considère son indépendance comme son bien le plus précieux.

Si certains fonctionnaires du Secrétariat de l'AIEA déclarent que la possibilité technique d'effectuer des mesures sur les barres de combustible a disparu ou si le Conseil de sécurité exerce des pressions sur la RPDC, la menaçant de "sanctions" sous ce prétexte, nous réagirons avec détermination, et nous nous affranchirons des restrictions déraisonnables au lieu de les tolérer afin de pouvoir poursuivre nos activités nucléaires pacifiques.

Nous répondrons à tout moment et en toute sincérité aux propositions visant à traiter la question de manière équitable et à la résoudre de manière pacifique par le dialogue.

Mais nous opposerons une résistance inflexible à toute tentative visant à exercer des pressions inadmissibles sur nous et à empiéter si peu que ce soit sur notre souveraineté.